

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 100****18 février 1999****SOMMAIRE**

(L')Africaine de Développement S.A., Luxembg	page 4757	Môt de Brentul S.A., Luxembourg	4763, 4764
Agro-Sud Finances S.A., Luxembourg	4799, 4800	MRC FA S.A., Luxembourg	4764
A. M. Mercuria S.A., Luxembourg	4800	NBK Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	4767
(Le) Barron Investments S.A., Luxembourg	4758	Novita S.A., Luxembourg	4767
Braun, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	4784	NRF Luxembourg S.A., Luxembourg	4769
CM21 Participations S.A., Esch-sur-Alzette	4789	Opus Estates S.A., Luxembourg	4769
Consolidation Company Luxembourg S.A., Grevenmacher	4786	Oregon International S.A., Luxembourg-Kirchberg	4768
(La) Détente, S.à r.l., Luxembourg	4757	O.R.I. Martin Lux S.A., Luxembourg	4765
Europäische Grundbesitz und Beteiligungsgesellschaft S.A., Grevenmacher	4796	PanEuroLife, Société Pan Européenne d'Assurance-Vie S.A., Luxembourg	4769
Genest Software, S.à r.l., Blaschette	4798	Pearson Maccarwick & Co. S.A., Luxembourg	4769, 4770
GL Luxembourg, GmbH, Luxembourg	4791	Plantco S.A.H., Luxembourg	4770
Harper Groupe S.A., Luxembourg	4767, 4768	Portunus Investments Holding S.A., Luxembourg	4769
Iris Garden Finance, S.à r.l., Luxembourg	4754	Power Group Nexus Germany S.A., Luxembourg	4770, 4771
Isomax Castellum Investment A.G., Luxembourg-Kirchberg	4754	Probel Finance S.A., Luxembourg	4771, 4772
Itefin S.A., Luxembourg-Kirchberg	4755	Proceram S.A., Bertrange	4773
Jobi S.A., Luxembourg	4754, 4755	Provence Investissements S.A., Luxembourg	4772
Kitchens (Luxembourg) S.A., Luxembourg	4755	Providence Générale S.A., Luxembourg	4772
KKB Invest S.A., Luxembourg	4756	Realfond Holding S.A., Luxembourg	4772
KM Consult, S.à r.l., Luxembourg	4756	Reichler S.A., Luxembourg	4773
Konz A. & Cie, S.à r.l., Mamer	4756	Remise S.A., Luxembourg	4774
Kupura, S.à r.l., Bertrange	4757	Reverdy S.A., Luxembourg	4774, 4775
Lago Ladoga Investments S.A., Luxembourg	4758	RG Capital Growth Funds, Sicav, Luxembourg	4773
Landbridge S.A., Luxembourg	4757	RG Interest Plus Funds, Sicav, Luxembourg	4775
Leitz-Service, GmbH, Steinfort	4759	Roluc S.A., Luxembourg	4775, 4776
Logistik & Rechnungswesen Beratung S.A., Luxembg	4759	Rookie International S.A., Luxembourg	4776
Lumec S.A., Bertrange	4759	Sanders Finance S.A., Luxembourg	4774
Lux Cuisines Scheunert, S.à r.l., Grevenmacher	4793	Schotsman S.A., Luxembourg	4777
Lynch Batailley S.A., Luxembourg	4763	Semafer S.A., Foetz	4777
Madiva Investments S.A., Luxembourg	4760	Servimmo, S.à r.l., Luxembourg	4777
Magilux, S.à r.l., Strassen	4761	Siebe Luxembourg S.A., Luxembourg	4778
Majo Finanz Holding S.A., Luxembourg	4761	Socimmo S.A., Luxembourg	4780
Majoma Trading S.A., Luxembourg	4762	Soderberg Investments S.A., Luxembourg	4778
Mareste, S.à r.l., Luxembourg	4761	Sodimei Holding S.A., Luxembourg	4777
Marwil Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	4763	Sylvania Financière S.A.H., Luxembourg	4778, 4779
Matériaux Hoffmann S.A., Roodt-sur-Syre	4763	Teca Holding S.A., Luxembourg	4781
Max Cross International S.A., Luxembourg	4764	Technical Marketing & Consulting, S.à r.l., Steinheim	4782
Mecanair S.A., Luxembourg	4765	Thanks S.A., Luxembourg	4782
Memotech S.A., Luxembourg	4762	Tiboon S.A., Remerschen	4783
Mic Finance S.A., Luxembourg	4761, 4762	Tras, S.à r.l.	4782
MIH Finance S.A., Luxembourg	4765	UBK French Property Partnership (N° 1), S.à r.l., Luxembourg	4783
MIH Holdings S.A., Luxembourg	4765	Valmy S.A., Luxembourg	4786
MIH Investments S.A., Luxembourg	4765	Vilmob S.A., Luxembourg	4781
M.I.L. (Maintenance Industrielle Luxembourgeoise), S.à r.l., Luxembourg	4766	Vlietpark Holding S.A., Luxembourg	4783
Montalvo S.A., Luxembourg	4766	Wenceslas S.A. Financière d'Investissements et de Participations, Luxembourg	4785
Moretta S.A., Luxembourg	4766	Windsor Management Luxembourg S.A., Luxembourg	4783, 4784
Morheng Peinture-Décoration-Restauration, S.à r.l., Luxembourg	4766	Worldwide Investors S.A., Luxembourg	4784
		Zethos International S.A., Luxembourg	4779

**IRIS GARDEN FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 57.851.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 5, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(52417/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**IRIS GARDEN FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 57.851.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés  
qui s'est tenue le 16 novembre 1998*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de IRIS GARDEN FINANCE, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 1996;
- d'approuver le bilan au 31 décembre 1996;
- d'affecter les résultats comme suit:

\* dotation à la réserve légale: . . . . . LUF 2.217.158,-

\* profit à reporter: . . . . . LUF 42.126.000,-

- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

A. Slinger  
Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 5, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52418/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**ISOMAX CASTELLUM INVESTMENT AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 36.721.

Les bilans au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 24, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.  
Signature

(52419/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**JOBI, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 62.406.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JOBI, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.406,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher en date du 12 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 227 du 8 avril 1998,

La séance est ouverte à quatorze heures dix (14.10) sous la présidence de Mademoiselle Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Francis Zeler, employé privé, demeurant à Rosière-la-petite (B),

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Fentange.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la date de clôture de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre et pour la première fois en 1998.

2. Modification subséquente de l'article 18, 1<sup>er</sup> alinéa, des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de chaque année.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la date de clôture de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre et pour la première fois en 1998.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier paragraphe de l'article 18 des statuts de la société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 18. 1<sup>er</sup> alinéa.** L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de chaque année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à quatorze heures vingt (14.20).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Delfosse, F. Zeler, L. Heiliger, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 1998, vol. 504, fol. 79, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 14 décembre 1998.

J. Gloden.

(52421/213/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**JOB, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 62.406.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(52422/213/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**ITERFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 55.675.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 24, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(52420/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**KITCHENS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.357.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour KITCHENS (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(52424/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**KKB INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 10 décembre 1998, que, conformément à l'article 9 de l'acte de constitution, pouvoir individuel est délégué à Monsieur Lennart Stenke, demeurant au 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société dans la conduite des affaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 décembre 1998.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 33, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(52425/779/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**KM CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 40.776.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 décembre 1998.

*Pour KM CONSULT, S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(52426/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**KM CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 40.776.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 décembre 1998.

*Pour KM CONSULT, S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(52427/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**KM CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 40.776.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 décembre 1998.

*Pour KM CONSULT, S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(52428/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**KONZ A. & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8220 Mamer, 4, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 9.352.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 décembre 1998.

*Pour KONZ A. & CIE, S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(52429/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**KUPURA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8005 Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 42.096.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour compte de KUPURA, S.à r.l.  
FIDUPLAN S.A.

(52430/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**LA DETENTE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1839 Luxembourg, 10, rue Joseph Junck.  
R. C. Luxembourg B 52.378.

Monsieur Giuseppe Vommaro, commerçant, demeurant à Yutz (France), 11, rue du Général de Gaulle, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société LA DETENTE, Société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, 10, rue Joseph Junck, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 52.378,

a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Madame Sandra Chataz, gérante, demeurant à Yutz (France), rue de Bretagne, ici présente, déclare démissionner avec effet immédiat de sa fonction de gérante technique de la société pour le débit de boissons alcooliques et non alcooliques exploité à Luxembourg, 28, avenue de la Gare.

L'associé unique accepte la démission de Madame Sandra Chataz, de sa fonction de gérante technique de la susdite société.

*Deuxième résolution*

Décharge pleine et entière de toutes choses relatives à sa fonction de gérante technique est accordée à Madame Sandra Chataz.

*Troisième résolution*

Monsieur Giuseppe Vommaro, préqualifié, est confirmé dans sa fonction de gérant technique et administratif de la société responsable du débit de boissons alcooliques et non alcooliques exploité rue Joseph Junck.

Il peut engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Fait à Luxembourg, en trois exemplaires, le 15 décembre 1998.

G. Vommaro

S. Chataz

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 43, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(52431/222/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**L'AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 53.275.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 34, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT S.A.

Signature

Administrateur

(52432/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**LANDBRIDGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 42.838.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

LANDBRIDGE S.A.

J. Everwijn  
Administrateur

J. Klijn  
Administrateur

J. Everwijn  
Fondé de pouvoir

(52436/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**LAGO LADOGA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.129.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 5, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(52433/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**LAGO LADOGA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.129.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
qui s'est tenue le 30 novembre 1998*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de LAGO LADOGA INVESTMENTS S.A. («la société») tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1996;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
- d'affecter les résultats comme suit:

\* perte à reporter . . . . . ESP 2.064.130,-

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

*Administrateur*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1998, vol. 514, fol. 85, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(52434/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**LAGO LADOGA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.129.

*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
qui s'est tenue le 3 décembre 1998*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de LAGO LADOGA INVESTMENTS S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1997;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
- d'affecter les résultats comme suit:

\* perte à reporter . . . . . ESP 861.512,-

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 3 décembre 1998.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

*Administrateur*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 5, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52435/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**LE BARRON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 59.121.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

(52437/760/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**LEITZ-SERVICE, GMBH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 17A, rue de Kleinbettingen.  
R. C. Luxembourg B 23.218.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

Pour LEITZ-SERVICE, GmbH  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(52438/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**LEITZ-SERVICE, GMBH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 17A, rue de Kleinbettingen.  
R. C. Luxembourg B 23.218.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

Pour LEITZ-SERVICE, GmbH  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(52439/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**LOGISTIK & RECHNUNGSWESEN BERATUNG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 59.980.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour compte de  
LOGISTIK & RECHNUNGSWESEN BERATUNG S.A.  
FIDUPLAN S.A.

(52444/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**LUMEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8052 Bertrange, 36, rue des Aubépines.

Assemblée Générale Extraordinaire du 2 décembre 1998  
Procès-verbal

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze octobre à 11.00 heures.

Les actionnaires de la société anonyme LUMEC S.A., au capital de trois millions deux cent mille francs (3.200.000,- francs), divisé en trois cent vingt actions d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,- francs) chacune, dont le siège social est à Luxembourg, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social.

L'Assemblée est présidée par Madame Hélène Olivier  
qui désigne comme secrétaire Monsieur Henri-Michel Paquet.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alphonse Conrardy.

Toutes les parts ayant été présentes ou représentées, l'assemblée s'est déclarée valablement convoquée, apte à statuer sur l'ordre du jour.

*Ordre du jour:*

- Liquidation de la société
- Nomination d'un liquidateur
- Transfert du siège.

Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de procéder à la liquidation de la société. Elle nomme Madame Hélène Olivier demeurant à L-8052 Bertrange, 36, rue des Aubépines, liquidateur de la société.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée mandate Madame Hélène Olivier à engager toutes les formalités, accomplir tous les actes, signer tous les documents et en général à mener toute action dans le cadre de la liquidation.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège de la société au 36, rue des Aubépines, L-8052 Bertrange.

Président                      Secrétaire                      Scrutateur  
H. Olivier                      H. M. Paquet                      A. Conrardy

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 11, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 2 décembre 1998**Liste de présence*

<i>Actionnaires</i>	<i>Actions</i>	<i>Votes</i>	<i>Mandataire</i>	<i>Signature</i>
Mme Hélène Olivier .....	320	320	Hélène Olivier	Signature
Total: .....	320	320		
	H. Olivier	H. M. Paquet	A. Conrardy	
	<i>Le Président</i>	<i>Le Secrétaire</i>	<i>Le Scrutateur</i>	

(52445/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**MADIVA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 50.681.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 5, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(52447/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**MADIVA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 50.681.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
qui s'est tenue le 3 décembre 1998*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de MADIVA INVESTMENTS S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1997;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
- d'affecter les résultats comme suit:

\* perte à reporter ..... LUF 2.198.895,-

– d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 3 décembre 1998.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Administrateur*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 5, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52448/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**MADIVA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 50.681.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires  
qui s'est tenue le 3 décembre 1998*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de MADIVA INVESTMENTS S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 3 décembre 1998.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Administrateur*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 5, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52449/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**MAGILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 118, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 54.648.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

*Pour MAGILUX, S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(52450/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**MAGILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 118, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 54.648.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

*Pour MAGILUX, S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(52451/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**MAJO FINANZ HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 13.141.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 35, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

*Pour la société*  
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN  
Signature

(52452/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**MARESTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 12, rue d'Anvers.  
R. C. Luxembourg B 35.488.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

*Pour MARESTE, S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(52456/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**MIC FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 33.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, vol. 515, fol. 47, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultat de l'exercice . . . . .	LUF 1.774.443,-
./i. Affectation réserve légale . . . . .	LUF 89.000,-
Report à nouveau . . . . .	LUF 1.685.443,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(52463/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**MIC FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 33.337.

## EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle réunie à Luxembourg le 11 décembre 1998 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1997 et a nommé Monsieur Michele Romerio, comptable, demeurant à CH-Camorino en son remplacement.

Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52464/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**MAJOMA TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 40.991.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

(52453/760/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**MAJOMA TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 40.991.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

(52454/760/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**MAJOMA TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 40.991.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

(52455/760/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**MEMOTECH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 24.875.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 4 décembre 1998 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1998.

M. Christophe Dermine, expert-comptable, demeurant à B-Libramont a été nommé en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 26, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52462/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**LYNCH BATAILLEY, Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 38.528.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52446/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**MARWIL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 60.590.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour MARWIL LUXEMBOURG, S.à r.l.  
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(52457/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**MATERIAUX HOFFMANN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 1, route de Grevenmacher.  
R. C. Luxembourg B 20.613.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour compte de  
MATERIAUX HOFFMANN S.A.  
FIDUPLAN S.A.

(52458/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**MÖT DE BRENTUL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 46.220.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 5 octobre 1998, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

Le mandat des administrateurs étant échu depuis le 29 mai 1998 et en l'absence de renouvellement et/ou de nouvelle nomination, les administrateurs ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de renommer pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 1998, les administrateurs suivants:

- Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), 89, rue Clair-Chêne, Administrateur;
- Monsieur Roberto Brero, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 5, avenue du X Septembre, Administrateur;
- Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), 20, rue des Mugnets, Administrateur.

Les mandats ainsi conférés aux administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant échu en date du 29 mai 1998 et en l'absence de renouvellement et/ou de nouvelle nomination, le Commissaire aux Comptes a poursuivi son mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 1998, Monsieur Sergio Vandt, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 8, rue des Franciscaines, en tant que Commissaire aux Comptes.

Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

MÖT DE BRENTUL S.A.

R. Tonelli

R. Brero

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 21, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52472/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**MÖT DE BRENTUL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 46.220.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 octobre 1998, que le Conseil a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Annuelle du 5 octobre 1998, a décidé de renouveler pour un terme d'un an le mandat des administrateurs sortants. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration décide de reconduire Madame Vania Migliore-Baravini dans sa fonction de Présidente du Conseil d'Administration.

Madame Vania Migliore-Baravini déclare accepter cette fonction.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

MÖT DE BRENTUL S.A.  
R. Tonelli R. Brero  
*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 21, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52473/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**MAX CROSS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 37.679.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

*Pour MAX CROSS INTERNATIONAL S.A.  
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.  
Administrateur-délégué  
Signatures*

(52459/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**MAX CROSS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 37.679.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

*Pour MAX CROSS INTERNATIONAL S.A.  
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.  
Administrateur-délégué  
Signatures*

(52460/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**MRC FA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 50.870.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 novembre 1998*

Il résulte que:

– Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, demeurant à Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Marc Mackel, administrateur démissionnaire.

– Le mandat des administrateurs et du commissaire de surveillance est renouvelé pour une nouvelle période d'un an.

*Pour réquisition-inscription  
Pour la société  
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN  
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 35, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52477/518/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**MECANAIR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 47.125.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour MECANAIR S.A.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(52461/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**MIH FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 58.759.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 43, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l.  
Signature

(52465/512/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**MIH HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 58.846.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 43, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l.  
Signature

(52466/512/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**MIH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 58.760.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 43, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l.  
Signature

(52467/512/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**O.R.I. MARTIN LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 55.992.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 octobre 1998, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer pour un nouveau terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes. Le mandat ainsi conféré prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 1999.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

Le Conseil d'Administration

R. Tonelli	V. Migliore-Baravini	S. Vandt
Administrateur	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 21, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52488/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**M.I.L. (MAINTENANCE INDUSTRIELLE LUXEMBOURGEOISE), S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée,  
(anc. MIL-SOGEMO, S.à r.l.).**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 31.005.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour M.I.L., S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(52468/512/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**MORHENG PEINTURE-DECORATION-RESTAURATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 269, route de Longwy.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 30, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour MORHENG, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(52471/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**MONTALVO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 47.466.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 33, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Signature.

(52474/779/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**MORETTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 35.814.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 23, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 décembre 1998.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE  
Signature

(52475/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**MORETTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 35.814.

*Composition actuelle du Conseil d'Administration*

- Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Administrateur-Délégué;
- AMOR S.A., 16, allée Marconi, Luxembourg, Administrateur.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 23, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52476/504/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**NBK HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 12.093.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 35, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

*Pour la société*  
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN  
Signature

(52478/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**NOVITA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 45.988.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 1, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

*Pour NOVITA S.A.*  
Signature

(52481/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**NOVITA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 45.988.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 1, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

*Pour NOVITA S.A.*  
Signature

(52482/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**NOVITA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 45.988.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 1, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

*Pour NOVITA S.A.*  
Signature

(52483/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**HARPER GROUPE S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. PACIFIC SHORE INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 55.835.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PACIFIC SHORE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 55.835, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 547 du 25 octobre 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 6.250 (six mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Modification de la dénomination de la société en HARPER GROUPE S.A. et adaptation des statuts en conséquence.  
Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en HARPER GROUPE S.A.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la tenue suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise, dénommée HARPER GROUPE S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 112S, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

J. Elvinger.

(52489/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**HARPER GROUPE S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. PACIFIC SHORE INTERNATIONAL S.A.).**  
Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 55.835.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(52490/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**OREGON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 17.733.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 24, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(52486/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**OREGON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 17.733.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenu en date du 17 novembre 1998 que:  
- M. Fernand Hein, chef-comptable, demeurant à Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de M. Karl U. Sanne, démissionnaire.

- Les mandats des autres administrateurs sortants, Madame M.-Rose Dock et M. Gérard Muller, ainsi que celui du commissaire aux comptes, SANINFO, S.à r.l., ont été reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 24, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(52487/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**NRF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 50.694.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

(52484/760/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**OPUS ESTATES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 61.127.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

(52485/760/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**PanEuroLife, SOCIETE PAN EUROPEENNE D'ASSURANCE-VIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 34.402

*Changement de siège social*

Le Conseil d'Administration de PanEuroLife a approuvé, lors de sa réunion du 30 septembre 1998, le changement du siège social de la société avec effet au 30 novembre 1998.

Nouvelle adresse du siège social:

291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Adresse postale:

B. P. 2408, L-1024 Luxembourg.

Les numéros de téléphone et de fax restent inchangés.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

J. Drossaert

*Administrateur-Directeur Général*

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 44, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52491/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**PORTUNUS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 62.264.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PORTUNUS INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signatures

*Deux Administrateurs*

(52499/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**PEARSON MACCARWICK & CO. S.A., Société Anonyme,  
(anc. EPLON INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 48.491.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

(52492/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**PEARSON MACCARWICK & CO. S.A., Société Anonyme,  
(anc. EPLON INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 48.491.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

(52493/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**PLANTCO S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 33.816.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 1, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

*Pour PLANTCO S.A.H.*

(52494/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**PLANTCO S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 33.816.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 1, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

*Pour PLANTCO S.A.H.*

(52495/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**PLANTCO S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 33.816.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 1, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

*Pour PLANTCO S.A.H.*

(52496/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**POWER GROUP NEXUS GERMANY S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.  
H. R. Luxemburg B 40.037.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den vierten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Andre-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxembourg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft POWER GROUP NEXUS GERMANY S.A. mit Sitz in Luxembourg, R.C. Nummer B 40.037, gegründet durch eine Urkunde des instrumentierenden Notars, vom 2. April 1992, welche im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 400 vom 15. September 1992 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um elf Uhr fünfzehn unter dem Vorsitz von Fräulein Tania Fernandes, Privatbeamtin, wohnhaft in Kayl.

Dieselbe ernennt zur Schriftführerin Fräulein Andrea Hoffmann, Privatbeamtin, wohnhaft in Langsur (Deutschland).

Zum Stimmzähler wird ernannt Frau Nicole Reinert, Privatbeamtin, wohnhaft in Konz (BRD).

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend (1.000,-) Luxemburger Franken (LUF), welche das gesamte Kapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000,-) Luxemburger Franken (LUF) darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1) Erweiterung des Gesellschaftszwecks und entsprechende Neufassung von Artikel 2, Absatz 1 der Satzung, welcher in Zukunft wie folgt lauten wird:

«Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb eines Frisiersalons, einschliesslich des Handels mit Artikeln der Branche sowie Kosmetikartikeln, sowie der Erwerb und die Verwaltung von Immobilien.»

2) Verschiedenes.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse.

*Erster und einziger Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck zu erweitern.

Infolgedessen wird Artikel 2, Absatz 1 der Satzung in Zukunft wie folgt lauten:

«**Art. 2. Absatz 1.** Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb eines Frisiersalons, einschliesslich des Handels mit Artikeln der Branche sowie Kosmetikartikeln, sowie der Erwerb und die Verwaltung von Immobilien.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung um elf Uhr fünfundvierzig für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparanten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. Fernandes, A. Hoffmann, N. Reinert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 1CS, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Dezember 1998.

A. Schwachtgen.

(52500/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**POWER GROUP NEXUS GERMANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 40.037.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1209 du 4 décembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 16 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52501/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**PROBEL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 64.921.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PROBEL FINANCE S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 2 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 638 du 9 septembre 1998.

La séance est ouverte à onze heures quinze sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Noel, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Josée Protin, employée privée, demeurant à Arlon.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Luc Van Wallegghem, employé privé, demeurant à Etalle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les sept mille cinq cents actions d'une valeur nominale de mille francs français chacune, représentant l'intégralité du capital social de sept millions cinq cent mille francs français sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Modification de l'année sociale qui commencera dorénavant le 1<sup>er</sup> décembre et se terminera le 30 novembre, l'exercice social ayant commencé le 2 juin 1998 finira le 30 novembre 1998.

2) Modification afférente de l'article 11 des statuts.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix.

*Résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier l'année sociale qui commencera dorénavant le 1<sup>er</sup> décembre et se terminera le 30 novembre.

En conséquence l'article 11 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'année sociale commence le premier décembre de chaque année et finit le trente novembre de l'année suivante».

L'exercice social ayant commencé le 2 juin 1998 finira le 30 novembre 1998.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à onze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-M. Noel, M.-J. Protin, L. Van Wallenghem, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 98, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52502/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**PROBEL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 64.921.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1159 du 26 novembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52503/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**PROVENCE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 44.150.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Signature.

(52505/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**PROVIDENCE GENERALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 30.240.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Signature.

(52506/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**REALFOND HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 54.934.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

(52507/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**PROCERAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8052 Bertrange, 36, rue des Aubépines.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 décembre 1998 de la société PROCERAM S.A.*

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux décembre à 9.00 heures.

Les actionnaires de la société anonyme PROCERAM S.A., au capital de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- francs), divisé en mille actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs (1.250,- francs) chacune, dont le siège social est à Luxembourg, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean Jacques Chemin,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Henri-Michel Paquet.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alphonse Conrardy.

Toutes les parts ayant été présentes ou représentées, l'assemblée s'est déclarée valablement convoquée, apte à statuer sur l'ordre du jour.

*Ordre du jour:*

- Liquidation de la société
- Nomination d'un liquidateur
- Transfert du siège.

Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de procéder à la liquidation de la société. Elle nomme Jean Jacques Chemin, demeurant à L-8052 Bertrange, 36, rue des Aubépines, liquidateur de la société.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée mandate Monsieur Jean Jacques Chemin à engager toutes les formalités, accomplir tous les actes, signer tous documents et en général à mener toute action nécessaire dans le cadre liquidation.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège de la société au 36, rue des Aubépines, L-8052 Bertrange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.00 heures.

*Liste de présence*

Actionnaires	Actions	Votes	Mandataire	Signature
Monsieur Jean Jacques Chemin . . . . .	1.000	1.000	Jean Jacques Chemin	Signature
Total . . . . .	1.000	1.000		
		J.J. Chemin <i>Président</i>	H.M. Paquet <i>Secrétaire</i>	A. Conrardy <i>Scrutateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 11, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52504/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**REICHLER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 42.141.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Signature.

(52508/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**RG CAPITAL GROWTH FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 58.959.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 31, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

*Pour le compte de*  
**RG CAPITAL GROWTH FUNDS, SICAV**  
**CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A.**

Signature

(52514/014/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**REMISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 33.378.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Signature.

(52509/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**SANDERS FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 45.361.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 18 novembre 1998 que:

\* Sont réélus au poste d'administrateur:

Monsieur Carlo Vilani, administrateur de sociétés, demeurant en France,

Madame Séverine Klein, administrateur de sociétés, demeurant en France,

Madame Lina Gozlan, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

\* Est réélue au poste de commissaire aux comptes:

MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION, sise à Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour inscription - réquisition.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52521/677/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**REVERDY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.203.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 1, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour REVERDY S.A.

Signature

(52510/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**REVERDY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.203.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 1, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour REVERDY S.A.

Signature

(52511/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**REVERDY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.203.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 1, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour REVERDY S.A.

Signature

(52512/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**REVERDY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.203.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 1, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour REVERDY S.A.

Signature

(52513/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**RG INTEREST PLUS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 40.490.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 31, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour le compte de

RG INTEREST PLUS FUNDS, SICAV  
CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(52516/014/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**ROLUC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 54.063.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société établie à Luxembourg sous la dénomination de ROLUC S.A., R.C. B N° 54.063, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 248 du 18 mai 1996.

Les statuts de la société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 21 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 467 du 28 août 1997.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinquante-huit mille huit cents (58.800) actions d'une valeur nominale de cent mille (100.000,-) lires italiennes (ITL) chacune constituant l'intégralité du capital social de cinq milliards huit cent quatre-vingts millions (5.880.000.000,-) de lires italiennes sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Décision de réduire le capital social à concurrence de ITL 700.000.000,- pour le ramener de son montant actuel de ITL 5.880.000.000,- à ITL 5.180.000.000,- par annulation de 7.000 actions suivi du remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation.

Modification subséquente de l'article 5, alinéa premier des statuts.

2.- Décision d'introduire des administrateurs de catégorie A et de catégorie B.

3.- Décision que la Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle d'un administrateur de catégorie A, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Modification subséquente de l'article 7, alinéa 5 des statuts.

4.- Démission de Madame Romaine Scheifer-Gillen de sa fonction d'administrateur de la Société et décharge à lui donner.

5.- Confirmation de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani et de Monsieur Angelo De Bernardi comme administrateurs et de les affecter à la catégorie B.

6.- Nomination de Monsieur Luciano Parravicini à la fonction d'administrateur et de l'affecter à la catégorie A.

7.- Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social à concurrence de ITL 700.000.000,- pour le ramener de son montant actuel de ITL 5.880.000.000,- à ITL 5.180.000.000,- par annulation de 7.000 actions suivi du remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation.

En conséquence l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social souscrit est fixé à cinq milliards cent quatre-vingts millions (5.180.000.000,-) de lires italiennes (ITL), divisé en cinquante et un mille huit cents (51.800) actions d'une valeur nominale de cent mille (100.000,-) lires italiennes (ITL) chacune.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'introduire des administrateurs de catégorie A et de catégorie B.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide que la Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle d'un administrateur de catégorie A, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

En conséquence l'article 7, alinéa 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 7. Alinéa 5.** La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle d'un administrateur de catégorie A, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale approuve la démission de Madame Romaine Scheifer-Gillen comme administrateur de la Société.

Par vote spécial elle lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide de confirmer Madame Marie-Fiore Ries-Bonani et Monsieur Angelo De Bernardi comme administrateurs de la Société et de les affecter à la catégorie B.

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Luciano Parravicini, employé privé, demeurant à Monza, Via Biancamano (Italie) à la fonction d'administrateur de la Société, affecté à la catégorie A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Scheifer-Gillen, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 98, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(51518/230/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**ROLUC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 54.063.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1156 du 26 novembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(51519/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**ROOKIE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 61.107.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Signature.

(52520/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**SCHOTSMAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 36.338.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour SCHOTSMAN S.A.  
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.  
Administrateur-Délégué  
Signatures

(52522/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**SEMAFER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date  
du 15 décembre 1998 à 17h00*

1. Autorisation a été accordée au Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion au Sieur Hans-Dieter Stutz.

2. Démission dans le chef du Sieur Fernando José Feio Inacio de ses fonctions d'administrateur ainsi que de la Présidence du Conseil d'Administration a été actée. La Dame Maria Isabelle Salgado Pereira Fernandes a été nommée administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel administrateur expirera à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice social.

*Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration tenue en date du 15 décembre 1998 à 18h00*

A été nommé Administrateur-délégué, en conformité avec les pouvoirs lui conférés par les actionnaires, le Sieur Hans-Dieter Stutz, administrateur, demeurant à L-3332 Fennange, 20, rue des Alouettes, lequel a été également nommé, conformément à l'article 7 des statuts, Président du conseil d'administration.

Pour réquisition  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 49, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52523/320/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**SERVIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 50.397.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 14, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Signature.

(52525/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**SODIMEI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 45.162.

**EXTRAIT**

Il résulte de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 2 décembre 1998 que: Le siège de la société est transféré du 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg aux 21-25, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 46, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52529/317/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**SIEBE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 61.477.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 4 décembre 1998 que M<sup>e</sup> Tessa Stocklausen, avocat, demeurant à Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur suivant courrier du 2 décembre 1998.

Maître François Brouxel a été coopté par le conseil d'administration pour pourvoir à son remplacement. Cette cooptation devra être ratifiée par la prochaine assemblée générale de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 28, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52526/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**SODERBERG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 11 novembre 1998, que, conformément à l'article 9 de l'acte de constitution, pouvoir individuel est délégué à Monsieur Lennart Stenke, demeurant 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, pour la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans la conduite des affaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

*Pour la société  
Signature  
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 33, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52530/779/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**SODERBERG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 3 décembre 1998 que, Monsieur Torsten Dag-Nicklas Söderberg, Algvägen 17, S-181 43 Lidingö, Suède, a été nommé administrateur de la société (co-opts) en remplaçant Madame Edmée Hinkel, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat se terminera après l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

*Pour la société  
Signature  
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 33, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52531/779/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**SYLVANIA FINANCIERE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 57.971.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SYLVANIA FINANCIERE S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 57.971, constituée suivant acte reçu le 15 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 244 du 20 mai 1997.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie Rehm, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Yves Cacclin, employé privé, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Xavier Buriez, employé privé, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les 100.000 (cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Clôture anticipée de l'exercice social en cours, fixation de la date de la clôture de l'exercice au 30 novembre de chaque année et fixation de la date de l'assemblée générale ordinaire le premier lundi du mois de mars à 10.00 heures, et pour la première fois en 1999.

2. Modification subséquente des articles 16 et 19 des statuts.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de clôturer anticipativement l'exercice social en cours et de fixer la date de clôture de l'exercice au 30 novembre de chaque année et la date de l'assemblée générale ordinaire le premier lundi du mois de mars à 10.00 heures, et pour la première fois en 1999.

*Deuxième résolution*

Conformément à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 16 et le premier paragraphe de l'article 19 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 16. Première phrase.** L'assemblée générale ordinaire se réunira de plein droit chaque année le premier lundi du mois de mars à 10.00 heures, dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier, soit à l'endroit indiqué dans les convocations.».

«**Art. 19. Premier paragraphe.** L'année sociale commence le premier décembre d'une année et finit le trente novembre de l'autre année.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Rehm, V. Cacclin, X. Buriez, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 112S, fol. 71, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

J. Elvinger.

(52532/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**SYLVANIA FINANCIERE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 57.971.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(52533/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**ZETHOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 41.912.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de ZETHOS INTERNATIONAL S.A., R.C. B Numéro 41.912, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 55 du 5 février 1993.

L'assemblée est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Monsieur Sean O'Brien, juriste, demeurant à Bereldange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne Thouery, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Catherine Hubert, employée privée, demeurant à Cosnes et Romain (France).

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, constituant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois (LUF), sont

dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Il.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Décision sur la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3.- Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de mettre la Société en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée Générale nomme Monsieur Martin A. Rutledge, chartered accountant, demeurant à Luxembourg, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. O'Brien, A. Thouery, C. Hubert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 98, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(52555/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**SOCIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix.

R. C. Luxembourg B 42.031.

Le bilan clôturé au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 515, fol. 49, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

(52527/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**SOCIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix.

R. C. Luxembourg B 42.031.

*Assemblée générale ordinaire du 11 décembre 1998*

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le 11 décembre.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIMMO S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen, de résidence à Luxembourg-Eich, le 25 novembre 1992, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 62 du 9 février 1993 et modifiée par-devant le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, le 20 avril 1994, publié au Mémorial C, numéro 342 du 16 septembre 1994.

L'assemblée est présidée par Angelo Crapanzano, demeurant à Bofferdange.

Le président désigne comme secrétaire Marie-Anne Kersten-Schauss, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Diana Profico-Vaccher, demeurant à Bertrange.

Il a été retenu ce qui suit:

1. Il appert de ladite liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale ordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les actionnaires déclarent qu'ils ont été valablement convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire et qu'ils ont parfaitement connaissance de l'ordre du jour qu'ils acceptent.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Adoption du bilan 1997

- Délibération de l'assemblée générale sur le devenir de la société au vu de la perte de plus de la moitié respectivement les trois quarts du capital social et ce vu de l'article 100 de la loi sur les sociétés.

*Première résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité adopter le bilan de la société de l'année 1997. Le solde est reporté en perte pour le montant de 58.398.778,- LUF.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de continuer l'activité de la société bien qu'il y ait eu perte de plus de la moitié respectivement les trois quarts du capital social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Signature	Signature	Signature
Président	Secrétaire	Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 49, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52528/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**TECA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.818.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour TECA HOLDING S.A.

Signature

(52534/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**TECA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.818.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour TECA HOLDING S.A.

Signature

(52535/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**TECA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.818.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour TECA HOLDING S.A.

Signature

(52536/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**VILMOB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 53.544.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la société tenue en date du 11 décembre 1998 que le Conseil a coopté en qualité d'administrateur de la société, Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés de résidence à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Robert Soulié, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2001.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52547/677/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**TECHNICAL MARKETING & CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6586 Steinheim, 54, rue de la Montagne.  
R. C. Luxembourg B 55.828.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

*Pour le compte de TECHNICAL MARKETING  
& CONSULTING, S.à r.l.  
FIDUPLAN S.A.*

(52537/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**THANKS S.A., Société Anonyme,  
(anc. THANKS HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 57.824.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
qui s'est tenue le 30 novembre 1998*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de THANKS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1997;
- d'approuver les comptes intérimaires au 28 novembre 1997 et d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
- d'affecter les résultats comme suit:
  - Report à nouveau de la perte de LUF . . . . . 6.252.545,-
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.  
*Administrateur  
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1998, vol. 514, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52538/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**THANKS S.A., Société Anonyme,  
(anc. THANKS HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 57.824.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires  
qui s'est tenue le 30 novembre 1998*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de THANKS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:  
- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.  
*Administrateur  
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1998, vol. 514, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52539/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**TRAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 37.389.

Le siège social à Mamer, 12, rue Belair, a été dénoncé avec effet immédiat le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

I.B.A., INTERNATIONAL BUSINESS ASSISTANTS S.A.

*Le domiciliant  
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 31, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52543/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**TIBOON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5441 Remerschen.  
R. C. Luxembourg B 55.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 36, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour la TIBOON S.A.

Signature

(52542/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**UBK FRENCH PROPERTY PARTNERSHIP (N° 1), S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 67.226.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé le 11 décembre 1998 que toutes les parts sociales de UBK FRENCH PROPERTY PARTNERSHIP (N° 1), S.à r.l. ont été transférées par THE UBK FRENCH PROPERTY PARTNERSHIP L.P., dont le siège social se trouve à Guernesey, Channel Islands, JY1 3QL, Barfield House, St Julian's Avenue, St-Peter Port, à THE UNITED BANK OF KUWAIT PLC, dont le siège social se trouve à Londres W1M 1AB, 37, Baker Street.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 41, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52544/003/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**VLIETPARK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 36.675.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Pour VLIETPARK HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(52548/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**WINDSOR MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.064.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
qui s'est tenue le 30 novembre 1998*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de WINDSOR MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1997;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
- d'affecter les résultats comme suit:

- Perte à reporter . . . . . LUF 1.254.720,-

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1998, vol. 514, fol. 85, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52551/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**WINDSOR MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.064.

—  
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires  
qui s'est tenue le 30 novembre 1998*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de WINDSOR MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

*Administrateur*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1998, vol. 514, fol. 85, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52552/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**WORLDWIDE INVESTORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 24.171.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 35, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(52553/518/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**WORLDWIDE INVESTORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 24.171.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 décembre 1998*

Il résulte que:

- Monsieur Marc Lamesch, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Marc Mackel, administrateur démissionnaire.

*Pour réquisition-inscription*

*Pour la société*

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 35, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(52554/518/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

---

**BRAUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4156 Esch-sur-Alzette, 8, rue St. Joseph.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Hristina Braun-Tomova, ingénieur, demeurant à L-1944 Luxembourg, 27, rue Franz Liszt.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de BRAUN, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

**Art. 3.** La société a pour objet l'importation et l'exportation de marchandises à exclusion de matériel militaire, le commerce d'articles de sanitaire, de chauffage, de ventilation, de climatisation, commerce d'article pour le bâtiment, ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière, et toutes opérations en rapport avec l'objet social ou susceptibles de le favoriser.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir du 11 janvier 1999.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, divisé en cinq cents parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune.

Le capital social a été souscrit par la comparante.

La somme de cinq cent mille (500.000,-) francs se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

**Art. 6.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. La comparante respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

**Art. 7.** Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

**Art. 8.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à trente-cinq mille francs.

*Gérance*

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Est nommée gérante: Madame Hristina Braun-Tomova, préqualifiée.
2. La société est valablement engagée par la seule signature de la gérante.
3. Le siège social de la société est fixé à L-4156 Esch-sur-Alzette, 8, rue St. Joseph.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: H. Braun, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 1998, vol. 846, fol. 48, case 12. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur* (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 16 décembre 1998.

G. d'Huart.

(52559/207/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

**WENCESLAS S.A. FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 62.030.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 32, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

(52549/043/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**WENCESLAS S.A. FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 62.030.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 14 août 1998, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes est venu à échéance en date du 4 mai 1998 et qu'en l'absence de renouvellement et/ou de nouvelle nomination, le Commissaire aux Comptes a poursuivi son mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour l'exercice 1998, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes.

Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 1999.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

*Le Conseil d'Administration*

R. Tonelli                      A. Belardi

*Président                      Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 32, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(52550/043/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**VALMY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 36.728.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997 au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 32, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Signature.

(52545/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**VALMY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 36.728.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 4 septembre 1998, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont échus et qu'en l'absence de renouvellement et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes ont poursuivi leurs mandats jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour l'exercice 1998, les administrateurs suivants:

- Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 1999.

L'Assemblée décide de nommer pour l'exercice 1998, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes.

Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 1999.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

*Le Conseil d'Administration*

R. Tonelli	S. Vandì	V. Migliore-Baravini
Président	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 32, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(52546/043/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1998.

**CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

Im Jahre neunzehnhundertachtundneunzig, den neunzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze in Niederanven.

Sind erschienen:

- 1.- Die Gesellschaft PRIMO INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in Panama-City, Panama, hier vertreten durch Herrn Christian Hess, Buchhalter, wohnhaft in Schouweiler.
- 2.- Die Gesellschaft PAMBA INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in Panama-City, Panama, hier vertreten durch Herrn Christian Hess, vorgeannt, handelnd in vorgeannter Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift, gegeben am 18. September 1998, welche Vollmachten einer Hinterlegungsurkunde beigegeben bleiben, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 13. Oktober 1998, Nummer 13.548 seines Repertoriums, einregistriert in Luxemburg, am 22. Oktober 1998, Band 905B, Folio 11, Feld 10.

Vorgeannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

**Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung:

CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Grevenmacher.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwelche Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 1.250.000,-), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nominalwert von eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-) pro Aktie. Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

### **Verwaltung - Überwachung**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegrafisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

**Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Ausnahmsweise wird das erste delegierte Verwaltungsratsmitglied durch die Generalversammlung ernannt.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates, sowie durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.

**Art. 13.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

### Generalversammlung

**Art. 14.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt mittels den gesetzlich vorgesehenen Bestimmungen.

**Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung tritt in Grevenmacher an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Freitag des Monats Mai um 14.00 Uhr, das erste Mal im Jahre 1999.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 16.** Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine aussergewöhnliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens (20 %) zwanzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Die Stimmabgabe bei der Abstimmung anlässlich dieser ausserordentlichen Generalversammlungen kann per Prokura oder per Brief, Telex, Fax usw. erfolgen.

Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen.

**Art. 17.** Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

### Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres; das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 1998.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

**Art. 19.** Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5 % (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10 % (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung. Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

### Auflösung - Liquidation

**Art. 20.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

### Allgemeine Bestimmungen

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

#### Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf sechzigtausend Luxemburger Franken (60.000,- LUF).

#### Kapitalzeichnung

Die eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Die Gesellschaft PRIMO INTERNATIONAL S.A., sechshundertfünfundzwanzig Aktien	625
2.- Die Gesellschaft PAMBA INTERNATIONAL S.A. sechshundertfünfundzwanzig Aktien	625
Total: eintausendzweihundertfünfzig Aktien	1.250

Sämtliche Aktien wurden zu hundert Prozent (100 %) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

#### Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei; diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.

2.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2000.

3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

a.- Herr Christian Hess, Buchhalter, wohnhaft in Schouweiler.

b.- Herr Roland Ebsen, Buchhalter, wohnhaft in Berbourg.

c.- Herr Jean-Claude Kirsch, licencié en sciences économiques, wohnhaft in Zolver.

4.- Zum delegierten Verwaltungsratsmitglied des Verwaltungsrates wird ernannt:

Herr Christian Hess, vorgenannt.

5.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft FIDUCIAIRE SOCODIT S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

6.- Zur wirksamen Vertretung der Gesellschaft ist die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder die alleinige Unterschrift eines delegierten Verwaltungsratsmitgliedes erforderlich.

7.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Niederanven, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Hess, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 94, case 4. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, den 15. Dezember 1998.

P. Bettingen.

(52561/202/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

### CM21 PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 106, rue de l'Alzette.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. - H. FAR AND J. DOLE ASSOCIATES INC., avec siège social à Old Rudnick Lane 30 - Dover DE 19 901 - U.S.A., représentée par son administrateur unique Monsieur Kléber HARDY, administrateur de sociétés, demeurant à Maxéville (France);

2. - EURAM LOGISTICS INC., avec siège social à Old Rudnick Lane 30 - Dover DE 19 901 - U.S.A., représentée par son administrateur unique Monsieur Kléber Hardy, prénommé.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de CM21 PARTICIPATIONS.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations au sens le plus large dans toute société d'un objet semblable ou différent du sien; elle pourra prendre toutes mesures de nature à valoriser sa participation dans ces sociétés, notamment souscrire à leurs emprunts obligataires ou non, leur consentir des avances de fonds et s'intéresser à leur gestion journalière au travers de l'exécution de mandats d'administrateurs ou de mission de consultance ou de représentation au sens le plus large.

Elle pourra également mettre tous types d'immeubles, de matériels au sens le plus large, véhicules ou moyens de transports divers, à titre gratuit ou onéreux, à disposition de ses filiales.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), représenté par mille actions (1.000) d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs (1.250,-) chacune, disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propiété, conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés. Dans ce contexte toute prise de participation dans une autre société est considérée comme un acte de gestion courante, de sorte que toute souscription de parts ou d'actions peut se faire avec la seule signature de l'administrateur-délégué.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation le troisième mercredi du mois de juin à 17.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale des actionnaires peut nommer le premier président du Conseil d'Administration.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1. - Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1999.
2. - La première assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra le troisième mercredi du mois de juin à 17.00 heures en 2000.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital comme suit:

1. - H. FAR AND J. DOLE ASSOCIATES INC., préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix actions . . . . .	990
2. - EURAM LOGISTICS INC., préqualifiée, dix actions . . . . .	<u>10</u>
Total: mille actions . . . . .	1.000

Les actions ont été libérées, à concurrence de cent pour cent (100 %), de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ cinquante mille francs (50.000,-).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Georges Collart, indépendant, demeurant à B-7000 Mons, 29, Quai Sud,
- b) Monsieur Thierry Mouyart, indépendant, demeurant à B-5030 Gembloux, 89, chaussée de Charleroi,
- c) EURAM LOGISTICS INC., avec siège social à Old Rudnick Lane 30 - Dover DE 19 901 - U.S.A.

*Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société H. FAR AND J. DOLE ASSOCIATES INC., avec siège social à Old Rudnick Lane 30 - Dover DE 19 901 - U.S.A.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2004.

Le mandat des administrateurs et du commissaire est renouvelable.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-4010 Esch-sur-Alzette, 106, rue de l'Alzette.

*Cinquième résolution*

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Ensuite les membres du conseil d'administration de la société Messieurs Georges Collart et Thierry Mouyart, ici présents et EURAM LOGISTICS INC., représentée par son administrateur unique Monsieur Kléber Hardy, prénommé, se sont réunis en conseil et ont pris à l'unanimité des voix la décision suivante:

Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Georges Collart, indépendant, demeurant à B-7000 Mons, 29, quai Sud.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: K. Hardy, G. Collart, T. Mouyart, F. Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 1998, vol. 846, fol. 23, case 8. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 1998.

F. Kessler.

(52560/219/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

**GL LUXEMBOURG, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1616 Luxemburg, 26, place de la Gare.

—  
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den siebten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen.

- GERMANISCHER LLOYD, Aktiengesellschaft mit Sitz in D-20459 Hamburg, Vorsetzen 32, hier vertreten durch Herrn Yves Wallers, Steuerberater und Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Burden, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Hamburg, den 30. November 1998.

Die vorerwähnte Vollmacht bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

Diese Komparentin ersucht den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**I. Gegenstand - Dauer - Gesellschaftsbezeichnung - Sitz**

**Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der der nachstehende Gesellschaftsvertrag, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die technische Tätigkeit im Zusammenhang mit der Klassifizierung von Schiffen und meeres-technischen Anlagen sowie die Prüfung sonstiger technischer Anlagen und Erzeugnisse.

Die Gesellschaft führt die Zertifizierung von Schiffsausrüstungsgegenständen durch und berät im Bereich internationaler Schiffssicherheit und maritimen Umweltschutzes.

Die Gesellschaft ist zu allen Geschäften und Massnahmen berechtigt, die dem Zweck der Gesellschaft dienen. Sie kann auch andere Gesellschaften gründen, erwerben oder sich an ihnen beteiligen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet vom heutigen Tage an gerechnet. Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, aufgelöst werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung GL LUXEMBOURG.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

## II. Einlagen - Gesellschaftskapital - Anteile

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen Luxemburger Franken (2.000.000,- LUF), eingeteilt in zweitausend (2.000) Anteile mit einem Nennwert von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF).

**Art. 7.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, unter Lebenden, bedarf der Zustimmung der Generalversammlung. Die Beschlussfassung erfolgt mit einer Mehrheit, welche drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertritt.

Bei Nichtzustimmung wird der Verkäufer informiert, dass er binnen fünfzehn Tagen, durch Einschreibebrief an die Gesellschaft, sein verkaufsangebot zurückziehen kann, ansonsten das Vorkaufsrecht der anderen Gesellschafter eintritt. Letztere haben ein ihrem Kapitalanteil verhältnismässiges Vorkaufsrecht.

Verzichtet ein Gesellschafter auf sein Vorkaufsrecht, verfällt dieses Recht anteilmässig an die übrigen Gesellschafter.

Bei Sterbefall eines Gesellschafter fallen seine Anteile an seinen rechtmässigen Erben.

Der Wert der Anteile wird auf der Grundlage der letzten Bilanz berechnet.

## III. Geschäftsführung

**Art. 8.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten, welche im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes liegen. Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, ob Gesellschafter oder nicht, zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.

**Art. 9.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

## IV. Gesellschafterausschuss

**Art. 10.** Die Gesellschaft kann einen Gesellschafterausschuss einrichten.

## V. Gesellschaftsjahr - Gewinnausschüttung

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres.

**Art. 12.** Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst der Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 13.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit, Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 14.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

## VI. Gesellschafterversammlung - Satzungsänderung - Liquidation

**Art. 15.** Die Beschlüsse der Gesellschaft sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden.

Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind nur rechtswirksam, wenn sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 16.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

**Art. 17.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter aufgelöst werden. Dieser Beschluss bedarf der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen.

**Art. 18.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 19.** Es ist den Gesellschaftern untersagt, sich direkt oder indirekt, in irgendeiner Form, im Grossherzogtum Luxemburg an einem Unternehmen mit gleichem oder ähnlichem Gegenstand zu beteiligen oder dasselbe zu begünstigen

oder zu beeinflussen. Es ist ihm auch untersagt, selbst im Grossherzogtum Luxemburg gleiche Aktivitäten auszuüben. Diese Untersagungen binden einen Gesellschafter noch fünf Jahre nach seinem Austreten aus der Gesellschaft.

**Art. 20.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

*Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember neunzehnhundertneunundneunzig.

*Zeichnung und Einzahlung der Anteile*

Die zweitausend (2.000) Anteile werden von der Aktiengesellschaft GERMANISCHER LLOYD, vorgeannt, gezeichnet.

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwei Millionen Luxemburger Franken (2.000.000,- LUF) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf siebzigtausend Luxemburger Franken (70.000,- LUF) abgeschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft hat die Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgelegt.
- 2) Es werden zu Geschäftsführern auf unbestimmte Zeit ernannt:
  - a) Herr Heinrich Weber, Dipl.-Ing., wohnhaft in D-66839 Schmelz, 15, Bachstrasse.
  - b) Herr Hans Joachim Försterling, Diplomingenieur, wohnhaft in D-28816 Stuhr 2, 14, Neues Land.
 Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift eines jeden Geschäftsführers rechtmässig vertreten.
- 3) Sitz der Gesellschaft ist in L-1616 Luxemburg, 26, place de la Gare.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Y. Wallers, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 113S, fol. 15, case 1. – Reçu 20.000 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. Dezember 1998.

F. Baden.

(52564/200/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

**LUX CUISINES SCHEUNERT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.

—  
STATUTEN

Im Jahre neunzehnhundertachtundneunzig, den zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Ist erschienen:

Herr Jörg Paul Scheunert, Kaufmann, geboren zu Trier (D), am 14. Mai 1966, wohnhaft in D-54292 Trier, Petrusstrasse 7.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersucht die Satzungen einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1. Gesellschaftsform.**

Der Komparent gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, dem er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen aufgrund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Einmanggesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

**Art. 2. Gegenstand.**

Gegenstand der Gesellschaft ist die Planung von Grossküchen und der Handel mit Grossküchen und Grossküchenzubehör, sowie der entsprechende Einbau und Kundendienst.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen.

**Art. 3. Bezeichnung.**

Die Gesellschaftsbezeichnung lautet LUX CUISINES SCHEUNERT, S.à r.l.

**Art. 4. Dauer.**

Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 5. Sitz.**

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

**Art. 6. Gesellschaftskapital.**

Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend (500.000,-) Franken, und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile von je eintausend (1.000,-) Luxemburger Franken pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital wurde voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt vom alleinigen Gesellschafter, dem Komparenten Jörg Paul Scheumert, dem alle Gesellschaftsanteile zugeteilt wurden.

Die Summe von fünfhunderttausend (500.000,-) Luxemburger Franken steht ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

**Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals.**

Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

**Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter.**

Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen. Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter aufgrund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

**Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile.**

Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters aufgrund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

**Art. 10. Übertragung der Anteile.**

1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis aufgrund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und, sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, aufgrund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

**Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters.**

Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

**Art. 12. Geschäftsführung.**

Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es aufgrund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer des Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

**Art. 13.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

**Art. 14.** Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.**

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

**Art. 16. Geschäftsjahr.**

Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 1998.

**Art. 17. Inventar - Bilanz.**

Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5 %) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

**Art. 18. Auflösung - Liquidation.**

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 19. Schlussbestimmung.**

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

*Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

*Schätzungen der Gründerkosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anerfallenen Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf dreiundvierzigtausend Luxemburger Franken (43.000,-) geschätzt.

*Gesellschafterversammlung*

Sodann erklärt die alleinige Gesellschafterin, handelnd an Stelle an einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin, festgesetzt.

2) Der alleinige Gesellschafter Jörg Paul Scheunert ernennt sich selbst für eine unbestimmte Dauer zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUX CUISINES SCHEUNERT, S.à r.l.

Der Geschäftsführer verpflichtet die Gesellschaft in allen Fällen durch seine alleinige Unterschrift.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Grevenmacher, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: J. Scheunert, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 1998, vol. 504, fol. 89, case 1. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 15. Dezember 1998.

J. Gloden.

(52570/213/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

**EUROPÄISCHE GRUNDBESITZ UND BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., Aktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

—  
STATUTEN

Im Jahre neunzehnhundertachtundneunzig, den neunzehnten November.  
Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, im Amtssitze in Niederanven.

Sind erschienen:

- 1.- Die Gesellschaft PRIMO INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in Panama-City, Panama, vertreten durch Herrn Christian Hess, Buchhalter, wohnhaft in Schouweiler, handelnd wie nacherwähnt,
- 2.- Die Gesellschaft PAMBA INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in Panama-City, Panama, hier vertreten durch Herrn Christian Hess, vorgenannt, handelnd in vorgenannter Eigenschaft als spezialbevollmächtigter auf Grund von zwei Vollmachten unter Privatschirift, gegeben am 18. September 1998, welche Vollmachten einer Hinterlegungsurkunde beigegeben bleiben, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 13. Oktober 1998, Nummer 13.548 seines Repertoriums, einregistriert in Luxemburg, am 22. Oktober 1998, Band 905B, Folio 11, Feld 10.

Vorgenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

**Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung EUROPÄISCHE GRUNDBESITZ UND BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A. gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwede Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,- LUF), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nominalwert von eintausend Franken (1.000,- LUF) pro Aktie.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

**Verwaltung - Überwachung**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegrafisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

**Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Ausnahmsweise wird der erste Delegierte des Verwaltungsrates durch die Generalversammlung ernannt.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die in der nachfolgenden Generalversammlung gefassten Beschlüsse.

Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

**Art. 13.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

#### **Generalversammlung**

**Art. 14.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes.

**Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung tritt an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Freitag des Monates Mai, um siebzehn Uhr nachmittags, das erste Mal im Jahre 1999.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 16.** Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine aussergewöhnliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20 % (zwanzig Prozent) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

**Art. 17.** Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen.

#### **Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung**

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres; das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 1998.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

**Art. 19.** Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5 % (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10 % (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung. Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

#### **Auflösung - Liquidation**

**Art. 20.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

#### **Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie auf die späteren Änderungen.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr sechzigtausend Franken (60.000,- LUF).

*Kapitalzeichnung*

Die eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Die Gesellschaft PAMBA INTERNATIONAL S.A., vorgeannt, sechshundertfünfundzwanzig Aktien . . . .	625
2.- Die Gesellschaft PRIMO INTERNATIONAL S.A., vorgeannt, sechshundertfünfundzwanzig Aktien . . . .	625
Total: eintausendzweihundertfünfzig Aktien . . . . .	1.250

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100 %) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,- LUF) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

*Generalversammlung*

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei; diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.

2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt für die Dauer von sechs Jahren:

a.- Herr Christian Hess, Buchhalter, wohnhaft in L-4996 Schouweiler;

b.- Herr Jean-Claude Kirsch, licencié en sciences économiques, wohnhaft in Zolver;

c.- Herr Roland Ebsen, Buchhalter, wohnhaft in L-Berbourg.

3.- Zum Kommissar wird ernannt für die Dauer von sechs Jahren:

FIDUCIAIRE SOCODIT S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

4.- Zur wirksamen Vertretung der Gesellschaft ist die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder die alleinige Unterschrift eines delegierten Verwaltungsratsmitgliedes erforderlich.

5.- Als Delegierter des Verwaltungsrates wird Herr Christian Hess, vorgeannt, ernannt.

6.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Niederanven, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgeannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Hess, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 93, case 12. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, den 15. Dezember 1998.

P. Bettingen.

(52562/202/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

**GENEST SOFTWARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7392 Blaschette, 16, rue du Gruenewald.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Jean-Pierre Estgen, directeur commercial, demeurant à L-7392 Blaschette, 16, rue du Gruenewald.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de GENEST SOFTWARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Blaschette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce, l'achat et la vente pour son compte ou pour le compte de tiers de matériel informatique (hardware et software), d'articles et de meubles de bureau, ainsi que toutes autres activités qui se rattachent à l'objet ci-avant décrit.

La société peut faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1998.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (frs 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (frs 5.000,-) chacune.

Les cent (100) parts ont été souscrites par Monsieur Jean Pierre Estgen, directeur commercial, demeurant à L-7392 Blaschette, 16, rue du Gruenewald, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la

somme de cinq cent mille francs (frs 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à trente-deux mille francs (frs 32.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-7392 Blaschette, 16, rue du Gruenewald.
- Est nommé gérant unique, pour une durée indéterminée, Monsieur Jean Pierre Estgen, préqualifié.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Estgen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 113S, fol. 8, case 4 – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 décembre 1998.

T. Metzler.

(52563/222/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

### **AGRO-SUD FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 53.315.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AGRO-SUD FINANCES S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 102 du 28 février 1996.

La séance est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Obercorn.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cent cinquante actions (250) d'une valeur nominale de dix mille francs français (FRF 10.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions cinq cent mille francs français (FRF 2.500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1<sup>er</sup> décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, S. Brescia, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 1998, vol. 846, fol. 24, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 1998.

F. Kessler.

(52583/219/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

**AGRO-SUD FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 53.315.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 1998.

F. Kessler.

(52584/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.

**A. M. MERCURIA S.A., Société Anonyme,  
(anc. EUFIDE S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.840.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires le 16 décembre 1998*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire que:

L'assemblée a décidé:

de nommer Monsieur Guy Harles, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 1999.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

*Pour A. M. MERCURIA S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 54, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(52591/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1998.